

Bruxelles, le 23.7.2019  
COM(2019) 352 final

ANNEX 1

**ANNEXE**

*à la*

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU  
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ  
DES RÉGIONS**

**Renforcer l'action de l'UE en matière de protection et de restauration des forêts de la  
planète**

{SWD(2019) 307 final}

## ANNEXE I

### Actions à mettre en œuvre par la Commission européenne

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Priorité n° 1: Réduire l’empreinte de la consommation de l’UE sur les terres et encourager la consommation de produits issus de chaînes d’approvisionnement «zéro déforestation» au sein de l’UE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Promouvoir des chaînes d’approvisionnement transparentes</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mettre en place une plateforme de dialogue pour les multiples parties prenantes et les États membres sur la déforestation, la dégradation des forêts et l’augmentation durable du couvert forestier dans le monde, destinée à servir de forum pour encourager les échanges entre et avec les parties prenantes afin qu’elles créent des alliances, stimulent et partagent les engagements visant à réduire massivement la déforestation, et échangent leurs expériences et leurs informations.</li><li>- Encourager le renforcement des normes et des systèmes de certification permettant d’identifier et promouvoir les produits «zéro déforestation», notamment par des études sur leurs avantages et leurs inconvénients, ainsi qu’en élaborant des orientations, y compris des évaluations fondées sur certains critères, afin de démontrer la crédibilité et la solidité des différents systèmes et normes.</li><li>- Évaluer les mesures réglementaires et non réglementaires supplémentaires du côté de la demande, afin de garantir des conditions de concurrence équitables et une compréhension commune des chaînes d’approvisionnement «zéro déforestation», dans le but d’accroître la transparence des chaînes d’approvisionnement et de réduire au minimum le risque de déforestation et de dégradation des forêts associé aux importations de marchandises au sein de l’UE.</li><li>- Effectuer des travaux d’analyse avec les parties prenantes concernées pour évaluer la nécessité d’imposer aux conseils d’administration l’obligation d’élaborer et de publier une stratégie de croissance durable, prévoyant notamment l’exercice d’une diligence appropriée tout au long de la chaîne d’approvisionnement et des objectifs mesurables en matière de durabilité.</li><li>- Promouvoir l’intégration des aspects pertinents relatifs aux forêts dans les pratiques de responsabilité sociale des entreprises et d’entrepreneuriat responsable, et encourager la transparence ainsi que la prise d’engagements volontaires par le secteur privé, conformément aux lignes directrices internationales.</li><li>- Mettre en œuvre le plan de travail FLEGT 2018-2022 de l’UE, en particulier renforcer la mise en œuvre du règlement de l’UE sur le bois.</li></ul> |
| <b>Promouvoir une consommation «zéro déforestation»</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Poursuivre l’intégration des aspects liés à la déforestation dans le label écologique de l’UE, les marchés publics écologiques et d’autres initiatives dans le contexte de l’économie circulaire.</li><li>- Soutenir activement l’élaboration et la diffusion d’informations et de matériel pédagogique pour contribuer à réduire la demande en produits dont les chaînes d’approvisionnement sont susceptibles de participer à la déforestation, tout en augmentant la demande en produits issus de chaînes d’approvisionnement qui ne participent pas à la déforestation.</li><li>- Dans le contexte du cadre juridique «Une énergie propre pour tous les Européens» déjà en place, tenir compte des aspects pertinents concernant les énergies renouvelables et les biocarburants, réexaminer tous les aspects pertinents du rapport accompagnant le règlement délégué (UE) 2019/807 de la Commission en 2021 et, le cas échéant, réviser le règlement délégué (UE) 2019/807 en 2023 à la lumière des données probantes les plus récentes disponibles.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Priorité n° 2: Travailler en partenariat avec les pays producteurs afin de réduire les pressions exercées sur les forêts et de veiller à ce que la coopération au développement de l’UE ne participe pas à la déforestation</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Soutenir les pratiques durables d’utilisation des terres et des forêts et la protection des forêts</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Faire en sorte que l’aide de l’UE en faveur des politiques en matière d’agriculture, d’infrastructures et d’exploitation minière et des politiques urbaine, périurbaine et rurale dans les pays partenaires ne contribue pas à la déforestation et à la dégradation des forêts. Si cela se justifie, l’aide de l’UE devrait s’accompagner de mesures de compensation, telles que l’aide à la restauration, au reboisement et/ou au boisement.</li><li>- Aider les pays partenaires à mettre en œuvre des chaînes de valeur forestières durables et promouvoir des bioéconomies durables inspirées de l’exemple de la Communication de la Commission relative à une nouvelle alliance Afrique - Europe pour un investissement et des emplois durables: hisser notre partenariat pour l’investissement et l’emploi au niveau supérieur.</li><li>- Développer et mettre en œuvre des mécanismes d’incitation pour permettre aux petits exploitants agricoles de maintenir et de renforcer les services et les produits écosystémiques procurés par une gestion des forêts et une agriculture durables.</li><li>- Intensifier les efforts de soutien aux droits des populations autochtones et des communautés locales qui</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>dépendent des forêts, ainsi que les défenseurs des droits environnementaux, conformément à la résolution 28/11 du Conseil des droits de l'homme des Nations unies.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer le cadre politique et réglementaire pour la promotion de la gestion durable des forêts et de l'aménagement du territoire, tout en intégrant les aspects relatifs à la biodiversité et au climat.</li> <li>- Promouvoir la restauration des paysages forestiers, ainsi que des projets de reboisement intégrant des principes écologiques favorables à la biodiversité, aux droits des populations locales et aux moyens de subsistance grâce à la fourniture de meilleurs services écosystémiques.</li> <li>- Continuer de soutenir la conservation des forêts à travers la création et la gestion efficace de zones forestières protégées, tout en étudiant les hautes valeurs de conservation et les stocks de carbone élevés.</li> <li>- Intensifier les actions relatives à la production durable et à l'utilisation de bois de chauffage sur la base des enseignements tirés de l'initiative Alliance mondiale contre le changement climatique (AMCC+), tout en continuant de promouvoir d'autres formes d'énergies renouvelables durables.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <p><b>Soutenir les efforts déployés au niveau national dans les pays partenaires pour réduire la pression exercée sur les forêts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire en sorte que la déforestation soit incluse dans les dialogues politiques au niveau national, et aider les pays partenaires à élaborer et à mettre en œuvre des cadres nationaux sur les forêts et la gestion durable des forêts. Ces cadres nationaux se feront l'écho tant des besoins intérieurs que des engagements mondiaux. Il pourra notamment s'agir d'aider les pays partenaires à mettre en application leurs contributions déterminées au niveau national à l'Accord de Paris et/ou de l'incorporation de mesures liées à la gouvernance des forêts dans les politiques d'appui budgétaire et de gestion des finances publiques.</li> <li>- Intensifier le soutien en faveur d'une meilleure gouvernance foncière et forestière et de l'application des lois (plan d'action de l'Union européenne contre le trafic d'espèces sauvages, plan de travail FLEGT 2018-2022, mise en œuvre des lignes directrices et des codes de conduite pour une bonne gouvernance, directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers, droits des populations autochtones et des communautés locales, etc.).</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <p><b>Priorité n° 3: Renforcer la coopération internationale pour faire cesser la déforestation et la dégradation des forêts et encourager la restauration des forêts</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <p><b>Faire pression en faveur d'engagements forts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la coopération sur les politiques et les actions visant à stopper la déforestation et la dégradation des forêts et à restaurer les forêts au sein des principales enceintes internationales, notamment l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le G7/G20, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Forum des Nations unies sur les forêts (FNUF), la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement (ANUE), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), par exemple en promouvant les meilleures pratiques et une compréhension commune des chaînes d'approvisionnement durables, et en plaidant pour l'adoption et la mise en œuvre d'engagements et de dispositions solides.</li> <li>- Aborder la question de la durabilité des chaînes d'approvisionnement, notamment le problème de la déforestation et de la dégradation des forêts, dans le contexte des organismes internationaux des produits concernés (par exemple café, cacao, bois).</li> <li>- Dans le cadre des dialogues bilatéraux avec les principaux pays consommateurs et producteurs: i) échanger les expériences et les informations sur les cadres politiques et juridiques respectifs; et ii) recenser les activités conjointes destinées à éclairer l'élaboration des politiques sur la base d'une compréhension détaillée des incidences de la déforestation et de la dégradation des forêts.</li> </ul> |
| <p><b>Lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts dans le cadre de la politique commerciale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir des accords commerciaux comportant des dispositions sur la conservation et la gestion durable des forêts et encourager davantage le commerce de produits agricoles et forestiers qui ne participent pas à la déforestation ou à la dégradation des forêts. La Commission étudiera également les possibilités visant à inciter les partenaires commerciaux à lutter contre la déforestation. Elle coopérera avec les pays commerçants pour accélérer la mise en œuvre et l'application des dispositions correspondantes figurant dans les accords commerciaux avec l'UE et tirera les enseignements de ces expériences.</li> <li>- Évaluer les incidences des accords commerciaux sur la déforestation dans le cadre des évaluations de l'impact sur le développement durable (SIA) et d'autres évaluations pertinentes, s'appuyant sur des méthodes solides d'évaluation et d'analyse d'impact.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <p><b>Priorité n° 4: Réorienter les financements pour soutenir des pratiques d'affectation des sols plus durables</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

**Aider les pays producteurs à mobiliser les financements publics et privés et à en garantir l'efficacité**

- Évaluer, en collaboration avec les États membres, les mécanismes durables possibles pour catalyser les financements verts en faveur des forêts et les moyens de mobiliser davantage et d'accroître les financements, notamment par l'intermédiaire de mécanismes de mixage, et en s'appuyant également sur l'expérience du Plan d'investissement extérieur de l'UE (PIE). L'objectif serait de soutenir les pays producteurs dans la conservation du couvert forestier existant et la régénération des forêts, ainsi que dans la création d'incitations positives pour les investissements dans la gestion durable des forêts et les chaînes de valeur forestières durables. Soutenir plus particulièrement les pays partenaires dans la conception et la mise en œuvre de politiques et d'instruments susceptibles d'encourager une meilleure gouvernance foncière et forestière (par exemple politiques budgétaires, comptabilité verte, obligations vertes, paiements pour les systèmes de services écosystémiques).
- Intégrer les aspects liés à la déforestation dans le cadre de l'évaluation des projets dans les secteurs où ces aspects représentent des paramètres importants pour analyser l'impact du projet en question.
- Envisager l'élaboration d'orientations sur les différentes méthodes de mesure appliquées au niveau de l'UE et des États membres pour mieux comprendre la valeur des forêts et les caractéristiques du financement du risque forestier, ainsi que l'amélioration de ces méthodes.

**Renforcer la prise en compte dans le cadre du Plan d'action sur la finance durable**

- Envisager un renforcement de la communication d'informations par les entreprises sur les impacts exercés par les activités des entreprises sur la déforestation et la dégradation des forêts dans le contexte de la directive sur la communication d'informations non financières, suite aux conclusions du bilan de qualité concernant la communication d'informations par les entreprises.
- Tenir dûment compte de la déforestation dans la mise en œuvre du Plan d'action sur la finance durable, y compris dans la création d'une taxinomie européenne des activités économiques.

**Priorité n° 5: Soutenir la disponibilité et la qualité des informations concernant les forêts et les chaînes d'approvisionnement en produits, ainsi que l'accès à ces informations; soutenir la recherche et l'innovation****Améliorer le suivi et la fourniture d'informations fiables**

- S'appuyer sur les outils de suivi existants et créer un observatoire européen de la déforestation, de la dégradation des forêts et des évolutions du couvert forestier mondial, ainsi que des facteurs associés. L'objectif est de faciliter l'accès à l'information sur les chaînes d'approvisionnement pour les entités publiques, les consommateurs et les entreprises.
- Étudier la faisabilité du développement d'une composante de service REDD+ au sein de Copernicus afin de renforcer les systèmes mondiaux ou nationaux existants de surveillance des forêts, et créer des capacités et un leadership européens à long terme dans ce domaine.
- Aider les pays producteurs à suivre les progrès de la mise en œuvre des objectifs des politiques, notamment: i) les éléments concernant les forêts des contributions déterminées au niveau national; ii) les engagements concernant la déforestation et la production légale et durable de marchandises; et iii) le commerce correspondant.
- Intensifier les efforts visant à améliorer la disponibilité, la qualité et l'harmonisation des informations fiables sur les ressources forestières et les changements d'affectation des sols afin d'éclairer l'élaboration des politiques par un large éventail de parties prenantes, y compris dans les pays partenaires.
- Continuer de soutenir la mise au point de systèmes d'information mondiaux et régionaux pour surveiller les effets des feux de forêts, qui font disparaître environ 67 millions d'hectares de forêts chaque année dans le monde.

**Mobiliser et mieux coordonner la recherche et l'innovation**

- Améliorer la coordination des travaux entre les instituts de recherche concernés, notamment par l'intermédiaire des cadres de coopération Nord-Sud et Sud-Sud du partenariat européen d'innovation. L'objectif sera de renforcer les capacités et de contribuer à faire bon usage des résultats de recherche dans les principaux pays consommateurs et producteurs, notamment en soutenant les observatoires régionaux.
- Partager les pratiques innovantes de l'UE en matière d'économie circulaire, de bioéconomie durable, d'énergie renouvelable, d'agriculture intelligente et d'autres domaines pertinents avec les autres pays.